

### Nouvelles du conseil du 24 février 2020

#### Nouvelle commissionnaire

Pour suppléer une démission enregistrée tout récemment, le Conseil municipal a procédé, le 24 février dernier, à la nomination de Nadège Pécaut en tant que nouvelle membre de la Commission de construction. Elle est entrée en fonction officiellement durant la séance de lundi dernier 2 mars.

#### Signalisation commandée

Suite à l'interdiction de stationnement prononcée en fin d'année dernière par les autorités municipales pour la rue de la Combe, des deux côtés de la chaussée, commande de la signalisation ad hoc vient d'être faite auprès de la maison spécialisée Ellgass SA. Ce matériel coûtera 2817 francs et sera posé par les services techniques municipaux.

#### Une rencontre à la Gare

Le 23 mars prochain à 17 h, une délégation du Conseil municipal, accompagnée du délégué communal du BPA (Bureau de prévention des accidents), Stéphane Schranz, recevra une délégation du « Comité des habitants du quartier de Sombeval ». Ce dernier a souhaité pouvoir exprimer ses souhaits en matière de sécurité dans le secteur de la place de la Gare.

#### Vandales punis

Des actes de vandalisme ont été commis dans le secteur du collège, dans la nuit du 21 au 22 février dernier. Les individus en question ont notamment déplacé le mobilier extérieur, tels que bancs et palettes, et barricadé le chemin d'accès à l'école.

Deux des auteurs ont été reconnus et la Municipalité a décidé de prendre des mesures concrètes à leur rencontre.

#### De nouveaux arbres

Le Conseil municipal a libéré la semaine dernière un crédit de 3600 francs, pour l'achat et la plantation de nouveaux arbres en bordure du terrain de sport. On se souvient que des frênes avaient été abattus en cet endroit, en fin d'année dernière, pour des questions de sécurité. Leur mauvais état faisait en effet planer un danger certains sur les passants et autres utilisateurs du terrain.

Pour le montant susmentionné, Mathieu Gerber, paysagiste de la localité, précédera d'abord au dessouchage des anciens arbres, puis à l'acquisition et à la plantation d'un érable, d'un platane et d'un chêne cerise.



De nouveaux arbres, et donc des feuillages déjà lumineux l'automne prochain, vont remplacer bientôt les frênes malades de la place de sport

### Trois arrêtés de comptes bouclés positivement

Le Conseil municipal a étudié et avalisé trois arrêtés de comptes, qui bouclent tous sur des résultats positifs. Le premier concerne le remplacement de la chaudière de l'école primaire, pour lequel avait été voté en juin 2019 un crédit de 40 000 francs et qui aura finalement coûté quelque 34 000 francs.

Le deuxième arrêté de comptes a trait au nouveau captage d'eau réalisé au stand de tir de la Vignerole. Un crédit de 50 000 francs avait été voté également en juin 2019, tandis que les travaux se sont terminés sur une facture inférieure de presque 15 000 francs.

Le dernier arrêté de compte sera présenté et soumis à la prochaine assemblée municipale. Relatif aux collecteurs d'eaux usées et d'eau claire parasite dans le quartier du Brahon, le chantier en question a coûté quelque 144 500 francs, soit un montant inférieur aux sommes allouées ; on rappellera qu'un premier crédit de 120 000 francs avait été voté en assemblée de décembre 2017, auquel avait été ajouté un crédit supplémentaire de 50 000 francs, libéré par le Législatif réuni en juin 2019.

### Bons de garde : il est temps de remplir les demandes

L'administration municipale et en particulier celle des finances, rappelle à la population que le système des bons de garde entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> août prochain dans la commune. Pour tous les parents qui ont besoin de faire garder leur enfant dans une crèche ou une famille d'accueil, dès la prochaine rentrée scolaire, il est donc temps de remplir la demande ad hoc, afin de ne pas souffrir d'un délai d'attente.

« L'accès aux bons de garde commence au début du mois suivant celui où la demande a été acceptée », souligne Vincent Viret, administrateur des finances. Il est donc capital que ladite demande ait été avalisée avant l'été.

Ce nouveau système, qui sera bientôt appliqué sur l'ensemble du canton, change la méthode d'accès et de soutien aux parents qui doivent faire garder leur enfant.



Le nouveau système entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> août, les demandes doivent être acceptées au plus tard le mois précédent

### Tout sur internet

Les parents pourront remplir leur demande sur le formulaire accessible grâce à l'application en ligne kiBon ([www.kiBon.ch](http://www.kiBon.ch)). Préalablement, ils pourront lire les informations complètes figurant sur le site de la commune ([www.sonceboz.ch/bons-de-garde](http://www.sonceboz.ch/bons-de-garde)), où leur est également expliqué la manière de remplir sa demande.

Le grand avantage d'une demande remplie sur kiBon : le système est simple et le formulaire est transmis instantanément à l'administration compétente. Et comme pour les déclarations d'impôts en ligne, les données sont accessibles en tout temps et partout au requérant qui pourra les modifier et les récupérer l'année suivante.

Pour les parents qui n'auraient pas accès à Internet, des formulaires papier peuvent être demandés auprès de l'administration communale, où ils devront être rapportés une fois remplis de manière exhaustive.

### Besoin d'aide ?

Dans les cas exceptionnels, l'administrateur des finances pourra apporter son aide aux parents qui ne parviendraient pas à remplir leur formulaire ad hoc. Cette aide sera apportée dans les bureaux de l'administration et sur rendez-vous préalable uniquement (032 488 33 00) ; il faudra alors compter une demi-heure à une heure sur place.